

**COMPTE RENDU  
SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
LE 21 MAI 2003 À 19 H  
DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AU PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL**

Une séance de consultation publique est tenue le mercredi 21 mai 2003 à 19 h à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement au 55 avenue Dupras concernant le projet de règlement P-03-044 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y incorporer un document complémentaire.

Sont présents :

- M. Yves Archambault, commissaire, Office de consultation publique de Montréal et président de la séance
- M. Gilles Galipeau, chef de la division réglementation, Service du développement économique et développement urbain
- M. Normand Trottier, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de LaSalle
- Mme Sophie Hamel-Dufour, analyste, Office de consultation publique de Montréal
- Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut et secrétaire de la séance

Sont également présents : M. Nicola Cardone, chef de division urbanisme, permis et inspection  
Cinq (5) citoyens

## **1. Ouverture de la séance**

À 19 h, le président ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et présente les différents intervenants. Il rappelle brièvement le mandat de l'OCPM, les objectifs et les étapes de la consultation. Le président indique également les principales règles entourant le déroulement de la séance et de la période de questions.

Par la suite, le président cède la parole à M. Gilles Galipeau du Service du développement économique et du développement urbain pour la présentation du projet.

## **2. Présentation du projet de règlement**

M. Galipeau explique les trois objectifs principaux du document complémentaire, soit

- Protéger certains attributs principaux qui contribuent à l'identité de la Ville;
- Harmoniser le développement aux limites des arrondissements;
- Amorcer la mise en œuvre d'orientations d'aménagement issues du Sommet de Montréal.

Il donne un aperçu des sept principaux thèmes que l'on retrouve dans le document, soit

1. Le Mont Royal  
Protection du caractère architectural, historique, paysager et naturel.
2. Les vues de la montagne et des plans d'eau  
Établissement d'une voie panoramique et patrimoniale ceinturant l'île et longeant le canal de Lachine prévue afin d'assurer le maintien et la création de vues sur les plans d'eau. Étant donné la politique déjà existante dans l'arrondissement de LaSalle afin que les berges du fleuve soient réservées à des fins de parc, cet objectif n'aura que peu d'impact dans l'arrondissement.
3. Le patrimoine  
Dans l'arrondissement de LaSalle deux secteurs sont principalement visés par ce thème, soit la partie sud-est (de la 1<sup>o</sup> Avenue à la 9<sup>o</sup> Avenue) et la partie sud-ouest où l'on retrouve la vieille gare et le moulin Fleming. Des dispositions sont déjà contenues dans les règlements de l'arrondissement afin de protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments de ces secteurs.
4. La végétation  
L'arrondissement de LaSalle possède déjà des dispositions afin de limiter les stationnements en cour avant et de protéger les arbres. Seulement de légères modifications seraient nécessaires pour la protection des arbres lors de travaux de construction.
5. Les parements des bâtiments  
L'arrondissement de LaSalle possède déjà dans son règlement de zonage des dispositions concernant les parements de maçonnerie.
6. L'impact et l'intégration des bâtiments  
Ce thème vise à assurer l'harmonisation des bâtiments, aménagements et enseignes à la limite de deux arrondissements.
7. L'impact et l'intégration des usages  
L'objectif est de réduire les nuisances liées à certains usages et protéger la qualité des artères commerçantes de quartier et des secteurs environnants.

### 3. La période de questions

Le président invite les personnes présentes à s'exprimer sur le document complémentaire si elles le désirent.

Deux personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Suivant l'ordre d'inscriptions, les questions du public portent sur :

- **Définir plus clairement les lieux historiques dans l'arrondissement**

M. Galipeau explique que le document a retenu deux principaux secteurs pour lesquels des règlements s'appliquent déjà pour la protection du caractère historique. Il mentionne que le document établit la voie panoramique et patrimoniale le long du boulevard LaSalle où se trouve certains bâtiments historiques et que d'autres bâtiments sont déjà protégés par la Loi sur les biens culturels.

Une équipe sera formée pour élaborer un nouveau plan d'urbanisme qui étudiera d'une façon plus exhaustive les différents objectifs de ce nouveau plan et analysera les attraits, attributs et potentiel.

▪ **Consulter la Société historique Cavellier-de-LaSalle**

La rôle de l'OCPM est de tenir des consultations publiques où les citoyens peuvent venir s'exprimer et de recevoir les mémoires. Il est suggéré d'informer la Société historique Cavellier-de-LaSalle qu'elle peut déposer un mémoire aux dates prévues à cette fin afin que l'OCPM étudie les particularités historiques de l'arrondissement.

▪ **Échéancier pour l'adoption du plan d'urbanisme de Montréal**

À l'automne 2003, le document complémentaire sera adopté par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement pourront faire les ajustements nécessaires à leur réglementation avant la fin de l'année.

En 2004, une révision globale du plan d'urbanisme sera effectuée et les conseils d'arrondissement auront un an pour faire les ajustements dans leur règlement d'urbanisme.

▪ **Utilisation des eaux du fleuve**

Il n'est pas dans le mandat de l'OCPM de réglementer cette activité.

#### **4. Audition des commentaires des citoyens**

Une seule personne demande à être entendue et est entendue.

Son commentaire est le suivant :

Il faudrait protéger les sites historiques et l'intégrité des Rapides de Lachine ainsi que contrôler les constructions sur le bord du fleuve.

#### **5. Levée de la séance**

À 20 h 15 le président remercie les participants et les représentants des services en indiquant que cet exercice de consultation se poursuivra en juin.

**Secrétaire**